



Zone d'Aménagement Concerté du Technoparc à Hésingue

REALISATION DE LA ZAC

Motifs de la décision d'approbation du dossier de réalisation

ANNEXES



Prononcée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire de la SLA du 28 juin 2017, l'opération d'aménagement du TECHNOPARC a pour objectifs de :

- Mettre en œuvre les premières orientations de la stratégie d'intervention économique de SLA en développant une nouvelle zone d'activité économique à vocation industrielle ;
- Favoriser le maintien et le développement de l'emploi dans un bassin parmi les plus dynamiques mais qui n'a pas été épargné par les crises successives ;
- Valoriser un foncier stratégiquement situé à proximité des axes de communication ;
- Profiter de l'attractivité bâloise et notamment du besoin de certaines activités économiques devant s'installer à proximité des grands centres de production et de recherche ainsi que de l'EuroAirport ;

Les études relatives à la phase opérationnelle de l'opération ayant abouti, un dossier de réalisation a été rédigé conformément à l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme lequel comprend :

- le projet de programme des équipements publics à réaliser,
- le projet de programme global des constructions à réaliser,
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps.
- le complément à l'étude d'impact

Par une délibération du 26 septembre 2018, le Conseil de Communauté a approuvé les modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact complétée ainsi que les modalités de la mise à disposition du bilan.

Le dossier a été mis à disposition du public du 9 novembre 2018 au 8 décembre 2018.

Les statistiques de consultation du site Internet de SLA indiquent, que le dossier de réalisation comprenant l'étude d'impact complémentaire a été consulté une vingtaine de fois. Aucune observation ou proposition n'a été déposée par les personnes ayant consulté le dossier.

Pour satisfaire aux obligations de l'article L 123-19 et L123-19-1 du Code de l'environnement, il a été constitué un document appelé « synthèse des observations et propositions du public » qui rappelle la mise à disposition des éléments constitutifs du dossier de réalisation, le nombre de consultations Internet et l'absence d'observations du public. Ce document sera mis à disposition du public par voie électronique (sur le site Internet de Saint Louis Agglomération) pendant une durée de 3 mois à compter du 18/12/2018.

- vu la délibération du 26 septembre 2018 approuvant le dossier de création de la ZAC, créant la ZAC et tirant le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact,
- vu le dossier de réalisation joint en annexe aux présentes,
- vu l'absence d'observations du public sur l'étude d'impact complétée pendant la période de consultation du public,
- vu le délai entre la clôture de la consultation et la présente délibération qui a été supérieur à 4 jours, ayant ainsi permis la prise en compte des observations du public,
- vu l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil de Communauté approuve le dossier de réalisation de la ZAC du Technoparc.